

La privatisation en question

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **42 (2005)**

Heft 1670

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013760>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La privatisation en question

Edito

Un travail d'amateur sur le fond comme dans la forme. Telle apparaît la démarche de privatisation annoncée par le Conseil fédéral. Le gouvernement aurait-il voulu délibérément faire capoter ce projet qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Tout indique que la décision résulte d'un coup de force initié par le bulldozer-chef du Département de justice et police et que ses collègues n'ont pas vu passer la balle (voir l'Edito).

Visiblement cette décision n'a été ni préparée ni discutée avec les dirigeants de Swisscom. La cacophonie gouvernementale permet de douter que les membres du collège aient compris les enjeux d'une telle décision. Il ne suffit pas de déclarer vouloir se dessaisir d'une participation majoritaire et de balayer les craintes en faisant référence à l'obligation légale de la desserte de base, actuellement dévolue à Swisscom.

En effet, une privatisation peut revêtir des formes multiples qui ouvrent des

perspectives d'avenir fort différentes à l'entreprise. S'agit-il d'une ouverture totale du capital au public, particuliers et/ou investisseurs institutionnels, à un prix fixe ou variable? Ou le Conseil fédéral envisage-t-il de céder sa part à un seul investisseur? A-t-il prévu de conserver une part infime du capital sous forme d'actions spécifiques (*golden share*) qui, pour préserver un intérêt national, lui donnerait un droit de veto sur l'évolution du capital et des activités de la société?

L'exécutif est-il prêt, en contrepartie à l'abandon du capital, à muscler la loi sur les télécommunications au titre de la desserte de base, par exemple en précisant les obligations du concessionnaire en matière d'investissements et d'obligations sociales (convention collective de travail), en renforçant les pouvoirs de l'organe de régulation?

A toutes ces questions, le Conseil ne donne pas de réponses. Se les est-il même posées? jd

Le service public à l'heure des réseaux

Quelle que soit l'issue de la présente démarche de privatisation de Swisscom - acceptation ou refus du Parlement et, le cas échéant, du peuple - l'évolution du secteur des télécommunications imposera une réflexion sur l'engagement de l'Etat et la notion de service public.

Tous les analystes s'accordent sur le fait qu'à l'avenir, seules subsisteront les entreprises de télécoms offrant le «quadruple play», téléphonie fixe et mobile, Internet et télévision. Un jeu que seul Cablecom joue actuellement en Suisse, puisque ce mois encore il offrira des prestations de téléphonie mobile. Mais à terme, la simple transmission de la parole, de l'image et des données ne rapportera rien ou presque. Déjà l'on peut téléphoner par Internet sans bourse délier. Seule la fourniture de contenus et de services sera rentable. Ce n'est pas un hasard si la restructuration de la branche se réalise par concentration verticale, par réseaux et en fonction des contenus. Ainsi en prenant le contrôle de Cablecom, le groupe américain Liberty Global, présent déjà dans treize pays européens et détenteur de droits importants sur les sons et les images, s'assure un réseau câblé en Suisse. De même Swisscom vient d'acquérir 49% de CT Cinetrade, une société multimédia propriétaire de droits sur des films, DVD et vidéos.

Dans ce contexte, que devient le service public? Au-delà de l'accès à la communication, doit-il encore s'étendre aux contenus (chansons, films, services divers) véhiculés par les réseaux? Est-ce le rôle d'une société contrôlée par l'Etat de fournir ce type de prestations? Et une société active essentiellement sur le marché intérieur pourra-t-elle tenir tête à des concurrents internationalement actifs? jd

Relever le gant

On aurait aimé parler du dossier Swisscom posément. Quel avenir et quelle stratégie pour une société dont l'actionnaire majoritaire est la Confédération et qui doit affronter un double défi, celui d'une concurrence agressive et celui d'une technologie en constante et rapide évolution? On aurait aimé analyser sans préjugés les deux options proposées. La première où l'Etat, en régulateur, définit les exigences auxquelles les entreprises concessionnaires auront à se soumettre avant qu'elles ne se livrent, librement, à armes égales, au jeu concurrentiel; la seconde où l'Etat, dans ce dispositif, s'assure en plus par une société qu'il contrôle que, sur le terrain, la concurrence s'exerce dans un esprit de service public.

On aurait aimé mener plus avant la réflexion sur la mission d'une société détenue par l'Etat. On aurait pu alors affirmer que le premier objectif n'est pas de distribuer des dividendes généreux, dont on fait un si grand mérite à Swisscom, même s'il est satisfaisant que ces retombées garnissent l'escarcelle publique plutôt que le gousset d'actionnaires privés. La priorité serait de se donner les moyens, en investissements et en recherche, de suivre et de s'adapter à l'extraordinaire évolution des télécommunications. Et pourquoi pas des accords et des collaborations avec des sociétés européennes de service public? Deuxième priorité, une politique des prix la plus avantageuse possible. Certes les dividendes distribués en souffriraient, les actionnaires minoritaires s'en plaindraient, la tenue de l'action en pâtirait, les 17 milliards considérés comme la valeur boursière de Swisscom se ratatineraient. Mais où est la vraie valeur? Dans la cotation ou dans les services rendus?

On aurait aimé, mais l'heure n'est plus à la dissertation. Messieurs Merz et Blocher, avec une majorité consentante du Conseil fédéral, ont fait bruyamment de ce sujet une épreuve de force. Ils ont choisi le moment et les armes. Qu'on aille donc au duel sur le pré référendaire. Au plus vite. L'enjeu du référendum dépassera Swisscom. Il concernera toute la politique droitrière voulue par une majorité de l'Assemblée fédérale lors de l'élection surprise (quoique soigneusement préparée) du tandem Merz-Blocher.

L'engagement de tous ceux qui ne veulent pas de ce leadership sera large, nous le souhaitons, et total. Les fleurets ne seront pas mouchetés. ag